

ABONNEMENTS

Canada (UN AN)... \$2.00
Etats-Unis (UN AN)... \$2.25
Prix spécial pour les
étudiants, les instituteurs,
les institutrices et les mem-
bres de l'A. C. J. :
Canada (UN AN)... \$1.00
Etats-Unis (UN AN)... \$1.25
Etranger (Union postale.)
UN AN..... f. 13.50

LA VÉRITÉ

REVUE HEBDOMADAIRE

Fondée par J.-P. Tardivel, le 14 juillet 1881

"VERITAS LIBERABIT VOS — LA VÉRITÉ VOUS RENDRA LIBRES"

PAUL TARDIVEL, Directeur-Gérant

AVIS

TOUTE DEMANDE DE CHANGEMENT D'ADRESSE DOIT ÊTRE ACCOMPAGNÉE DE L'ANCIENNE ADRESSE

Bureaux :

Chemin Sainte-Foy
près Québec.

TELEPHONE : 1750

SOMMAIRE

Questions discrètes.....J. A. LANDER
Inexplicable.—La Caisse Populaire(Suite et fin.)
La question romaine devant le sénat belge.—
Libéralisme et Ecole neutre...JULES ROMAIN
Flagornerie. —La langue française au Canada.—Les Forestiers Indépendants.—Document officiel. — Nouveaux maîtres. — Les Revues. — Petites notes.
Méditation en l'air.....L. HACAULT
La littérature classique et les destinées de la langue.....P.-L. CLAUDEL
Clemenceau.—En Passant : (La crise prévue; L'abbaye de Solesmes; L'ex-Père Tyrrell; A travers le vocabulaire, etc.)
En vente à La Propagande des Bons Livres.

QUESTIONS DISCRETES

En attendant la réponse de M. Philippe Leber à l'invitation que nous lui avons faite de nous laisser connaître les raisons d'ordre public qui lui font croire si ardemment au droit de l'Etat sur le monopole de toute instruction autre que celle du dogme et de la morale, nous risquerons de lui adresser trois ou quatre autres questions.

Pourrait-il nous dire d'après les travaux sérieux déjà parus sur cette question, à quoi se réduit en réalité l'unique argument invoqué en faveur de l'uniformité des livres, qu'il prêche dans le second numéro du journal de M. Comte, l'argument tant de fois grossi à plaisir de l'économie à réaliser sur le prix des livres ?

Pourrait-il nous montrer comment cette uniformité établie et maintenue, je suppose bien pourrait encourager les professeurs et les divers corps enseignants à améliorer leurs méthodes et leurs ouvrages pour le progrès de l'enseignement ?

Pourrait-il nous laisser entrevoir comment cette uniformité pourrait répondre à la diversité des besoins qui sont loin d'être les mêmes par toute notre province ?

Pourrait-il nous indiquer comment cette uniformité serait une mesure de liberté en faveur des parents, des instituteurs et des institutions, qui ont bien droit aussi à quelques égards dans la solution d'une pareille question ?

Pourrait-il nous citer quelques pays qui aient adopté cette uniformité avec succès ?

Ces questions, qui sont loin d'envisager le sujet sous toutes ses faces, valent la peine, il semble, d'être traitées avec le sang-froid et le sérieux, qui sont un indice de respect envers le lecteur. Ce n'est pas assez, pour répondre à des questions même aussi élémentaires, d'entasser des mots et des objurgations pour arriver à mettre sur pied quelques pantalonnades d'où le raisonnement est soigneusement exilé. Puisque M. Leber paraît aimer

qu'on s'occupe de son éloquence, nous lui avouerons franchement une des impressions que nous laissent ses écrits. Lorsqu'il a fait rapidement son cours de littérature primaire, celui, qui devait être plus tard l'auteur qui signe Philippe Leber, ne paraît pas avoir saisi complètement le sens du mot *invention* qu'il a dû lire en tête d'un chapitre. Il paraît encore croire que l'*invention*, dont on parlait dans son petit manuel de littérature, relève uniquement de l'imagination. On lui a peut-être dit dès lors qu'il avait une imagination inventive, et il en aura conclu que l'*invention* ne lui coûterait jamais de peine. Or sachez, bien qu'un peu tard, M. Leber, que l'*invention* n'exclue pas, mais bien au contraire, recherche les raisons solides et véritables et même les faits bien réels pour appuyer les jugements de l'auteur.

M. Leber alléguera-t-il pour excuse, que son cours de littérature était mal fait ? Cela se peut. Il se pourrait aussi que pour se venger, M. Leber voulût imposer le même cours à tout le monde par l'uniformité obligatoire. Ce serait alors un indice que M. Leber n'est pas aussi naïf qu'il en a parfois l'air.

J. A. LANDER

P. S. M. Leber aime beaucoup à parler des francs-maçons. On dirait qu'il a une peur bleue ou rouge d'être soupçonné d'en être. Ses bravades sont d'un homme qui paraît vouloir jeter de la poudre aux yeux. M. P. P. dans l'*Action Sociale* ne le croit pas maçon mais ignorant. Pour nous, si on nous affirmait que M. Leber n'est que la doublure flétrie du petit tablier de M. Langlois, nous en serions chagrin et nous aurions peine à le croire, mais nous n'en serions qu'à demi surpris. Sa science négative, son style boursoufflé, ses poses tragiques, sa jalousie profonde de l'influence du clergé lui viennent d'inspiration maçonnique et lui préparent des alliances avec ces sectaires que sont les francs-maçons. Souhaitons pour lui qu'il n'aille pas jusqu'à l'apostasie consommée de l'adhésion. S'il craint vraiment de passer pour maçon, qu'il évite ce que sa conscience lui indique déjà comme pouvant l'en faire soupçonner.

J. A. L.

INEXPLICABLE

Il est assez difficile de s'expliquer comment il se fait que l'*Action Sociale* s'obstine à faire passer le meneur d'ouvriers, Gustave Franck pour un grand homme.

Samedi dernier elle moussait encore ce socialiste déguisé.

L'*Action Sociale* devrait laisser à d'autres la triste besogne d'introduire des loups dans la bergerie.

LA CAISSE POPULAIRE

(Suite et fin)

Traduction du texte de la conférence
faite par M. A. Desjardins
à Boston et publiée par le
"Banker's Magazine"

POUVOIRS DES ORGANES DIRIGEANTS

Sans entrer dans les détails — la chose étant difficile pour le moment — examinons sommairement les divers devoirs que ces commissions doivent remplir.

Le Conseil d'Administration possède les pouvoirs généraux de surveillance et de contrôle des affaires de la société. Il admet et exclut les sociétaires, voit aux transferts de parts, s'il y en a, formule toutes les recommandations nécessaires pour éclairer les décisions de l'Assemblée Générale, quant à ce qui concerne l'appropriation des profits de l'année, à part de la distribution qui en est prévue déjà par les statuts, approuve ou suggère toutes modifications opportunes aux règlements, propose toute augmentation du nombre de parts qu'un seul sociétaire peut avoir ou le montant qui peut être prêté à la fois à un membre. Il nomme le gérant et les autres employés nécessaires. Il exerce tous les pouvoirs administratifs qui ne sont spécialement délégués aux deux autres commissions.

La Commission de Crédit s'occupe exclusivement des demandes de prêts qui lui sont soumises par le gérant. Elle fait les règlements fixant les conditions des prêts, la garantie exigée, le taux de l'intérêt prélevé, le remboursement des sommes avancées. Aucun prêt ou ouverture de crédit ne peut être consenti à moins que tous les membres présents de cette commission soient unanimes. Au cas de refus par suite de l'absence de cette unanimité, le postulant peut en appeler au Conseil d'Administration, et la décision de cet organe est finale. Les commissaires de crédit ne peuvent ni directement ni indirectement emprunter ou bénéficier du crédit accordé par la société.

Comme le crédit fait l'objet de la plus importante des fonctions de cette commission, d'où il suit que ce service mérite le plus d'attention, je dois dire ici que l'emprunteur est tenu de faire toujours connaître en termes formels et clairs l'objet pour lequel il sollicite le prêt, et comment il entend le rembourser. Si, dans l'opinion de la commission, le but n'est pas recommandable, le prêt ne peut être accordé à aucun prix, quand bien même la garantie donnée serait des meilleures. Personne n'est admis à emprunter à moins que ce ne soit pour une fin productive ou en vue d'effectuer une économie. Cette règle essentielle et pré-

cieuse a été observée partout, et toujours elle a accompli des merveilles en assurant la parfaite sécurité des prêts.

La réputation comme les habitudes de l'emprunteur et des membres de sa famille sont l'objet d'une enquête secrète mais rigoureuse, afin que l'on puisse se convaincre de la possibilité et de la volonté ferme de l'emprunteur de rembourser le prêt sollicité. La garantie morale prime tout, et tout prêt doit être inexorablement refusé si cette garantie n'existe pas, quelque bonnes que puissent être les autres garanties offertes, car agir autrement serait entraîner la société dans une voie périlleuse où elle recueillerait plus de discrédit et d'ennui que d'avantages. C'est ainsi que la pratique de l'honnêteté, la sobriété, l'amour du travail, la bonne conduite et l'épargne deviennent actif précieux et négociable pour l'humble travailleur.

Une fois accordé, le prêt doit être remboursé avec régularité et fidélité. Dans la plupart des cas les conditions acceptées sont celles offertes par l'emprunteur lui-même, si elles sont considérées comme justes et raisonnables ; mais une fois ces conditions acceptées l'emprunteur doit être obligé de les remplir à la lettre à moins qu'il ne se produise un cas de force majeure, comme la maladie ou le manque de travail. La ponctualité est une vertu que l'on doit enseigner à tout prix. Sa pratique produit de si grands avantages que l'emprunteur lui-même ne tarderait guère à apprécier hautement.

Inutile pour moi de revenir sur la question du taux de l'intérêt dont j'ai déjà parlé. Mais je puis ajouter que la coutume dans notre société est de le faire payer tous les trois mois, déduisant du capital emprunté tous les versements faits dans l'intervalle, ne prélevant l'intérêt prévu que sur la balance seulement. Cette opération, tout à l'avantage de l'emprunteur puisqu'elle réduit très sensiblement le taux de l'intérêt, se continue jusqu'à ce que le prêt soit remboursé en totalité.

Le Conseil d'Administration et la Commission de Crédit sont renouvelables par moitié chaque année et sont composés, d'ordinaire, le premier de neuf membres, la seconde de quatre membres respectivement.

Le Conseil de Surveillance est élu pour une année et se compose en général de trois membres, mais ce nombre peut être accru. Ses pouvoirs sont des plus étendus, y compris les devoirs se rattachant aux fonctions ordinaires des auditeurs de comptes. De fait, je ne saurais mieux donner une idée exacte de ses fonctions qu'en disant que c'est l'Assemblée Générale siégeant en permanence à côté des officiers choisis pour administrer les affaires de la société. Ce conseil peut, et en certains cas,

prévus, doit convoquer une réunion générale des sociétaires et lui soumettre son appréciation des actes ou des décisions soit du Conseil d'Administration, soit de la Commission de Crédit, laissant la décision finale à la discrétion de la société elle-même telle que représentée par l'Assemblée.

Les officiers ou membres de ces divers organes administratifs donnent leurs services gratuitement. Aucun d'eux ne peut recevoir un sou sous forme de rémunération ou d'indemnité. Le gérant et les employés, s'il y en a, seuls peuvent être salariés.

Ces diverses commissions administratives se réunissent aussi souvent que l'exigent les affaires de la société.

Les avantages offerts par de telles Caisses Populaires à base coopérative sont très nombreux et très précieux. Voici l'énumération sommaire qui peut en être faite :

Leur parfaite accessibilité à l'épargniste et à l'emprunteur.

Leur absolue aptitude à provoquer la confiance locale, et conséquemment, à attirer chez elle le capital local.

Ce point m'a été admis loyalement par un banquier qui m'a avoué qu'aucune banque ne saurait, au même degré, obtenir la confiance des petits épargnistes de tous genres et de toutes catégories.

Leur profonde connaissance de leurs clients et l'influence bienfaisante qu'elles exercent sur eux parce qu'elles vivent de la vie même du syndicat ouvrier, ou des co-résidents de la même ville ou du même quartier, du même village, de la même paroisse.

Leur compétence à faire les plus petits prêts et à se charger de toutes les opérations, quelque modestes qu'elles soient, conformément aux usages de la localité et aux besoins individuels, de fait, à donner toujours la préférence aux demandes les plus humbles.

Leur habileté à effectuer la liquidation générale ou spéciale de créances ennuyeuses ou onéreuses.

Pouvant fonctionner à très bon marché, presque gratuitement, elles fournissent ainsi un crédit également à bon marché.

Elles gardent sur place le capital local et tous les profits qu'il rapporte, les distribuant au bénéfice des sociétaires et des emprunteurs.

Elles peuvent agir comme agents de leurs membres dans certaines circonstances et en dehors de leur champ d'activité propre.

Elles influencent les emprunteurs de façon à leur faire utiliser leur crédit d'une manière prudente, la seule qui soit avantageuse, et elles surveillent l'emploi des fonds prêtés conformément aux conditions du contrat intervenu.

Elles tendent tout naturellement à se grouper en fédérations en vue de s'entraider mutuellement, de se développer en créant un foyer commun de surveillance et de contrôle des comptes.

Elles exercent aussi une influence éducative incessante en ce qui concerne l'épargne, l'esprit d'association et l'aide-toi toi-même, influence précieuse qui se dégage nécessairement de leur présence constante dans la vie du groupement ou de la paroisse, par les leçons pratiques et continuelles qu'elles donnent et par les appels fréquents, bien

que peu onéreux, qu'elles font à l'activité, à la pensée et aux services de leurs membres.

Elles tendent à faire germer et à développer chez leurs sociétaires de hautes aptitudes, à faire valoir les talents individuels, à mieux faire comprendre les devoirs de la vie publique et à former le caractère national. Et finalement, ce qui est encore infiniment plus précieux, elles peuvent être de véritables sociétés coopératives, fonctionnant grâce à l'activité de leurs membres et à l'avantage de ceux-ci, exerçant tout à la fois une heureuse influence sur leur esprit, provoquant, stimulant et recueillant leurs épargnes, faisant naître des habitudes d'économie, de calcul et de prudence, éclairant leurs décisions et les amenant à ne faire que des déboursés productifs, leur accordant le crédit pour des fins utiles et rémunératrices, créant l'union et l'action concertées parmi des unités par trop isolées.

Etant administrées par des personnes choisies par la population locale même, elles gagnent rapidement et à juste titre la confiance de chacun.

Contrairement aux banques d'épargne ordinaires ou de l'Etat, elles n'ont pas seulement une ouverture dans le mur de leurs bureaux par laquelle on peut y faire glisser son argent, mais elles ont aussi une bouche pour parler et donner des avis, un cœur qui sait battre au besoin. Ainsi confié à leur garde, les déposants peuvent, pour ainsi dire, voir leur argent, le voir en sûreté, le voir placé avec profit dans la localité, faisant le bien de la région et produisant d'autres fonds, tandis que placé ailleurs, cet argent disparaît et s'en va sur le grand marché monétaire courir des hasards trop souvent périlleux pendant que l'homme pauvre ou nécessiteux devient la proie de l'usurier.

Elles constituent le remède par excellence contre les ravages terribles du cancer de l'usure qui cause tant de misères et de souffrances parmi les classes laborieuses.

Qu'il me soit permis d'ajouter qu'aucune loi, quelque rigide qu'elle puisse être et quelque étroite qu'en soit l'application, ne peut supprimer l'usure. L'expérience des siècles démontre cette vérité. Si l'usure existe, c'est qu'il y a des personnes dont les besoins sont tels qu'il leur faut emprunter à n'importe quel prix. Fournissez leur le moyen de pourvoir à ces besoins d'une façon équitable et conforme aux saines notions des affaires, et l'usure disparaîtra aussi sûrement que la neige fond sous l'ardeur des rayons d'un soleil printanier.

Pour me résumer, l'association dont je me suis efforcé d'exposer le but et les moyens d'action, prête à ses membres et emprunte d'eux en recueillant leurs petites épargnes, soit sous forme de parts sociales, soit sous forme de modestes dépôts, car l'épargne doit toujours précéder et justifier le crédit. C'est là un principe fondamental qu'il serait dangereux de négliger même au cas où cela pourrait être fait. Rien n'est plus simple que le fonctionnement de ce mécanisme lorsqu'on considère les conditions dans lesquelles il se meut. Il n'est donc pas étonnant que ces organismes si souples, si élémentaires, se soient répandus dans presque tous les pays civilisés, et plus spécialement en Europe où ils ont pris

origine, toutes les classes, industrielles ainsi qu'agricoles les ayant adoptées avec empressement dès qu'ils leur furent connus. Leur nombre atteint aujourd'hui plus de quarante milles, avec un personnel de plusieurs millions de sociétaires et un mouvement général de fonds s'élevant à au moins vingt milliards de francs, ou quatre milliards de piastres. Dans ce colossal mouvement de fonds ce qui frappe surtout, c'est le montant comparativement minime fourni par chaque société, ce qui démontre bien que chacune d'elles fonctionne dans une sphère très restreinte, mais y faisant néanmoins un bien incomparable.

En face de ces bienfaits, on ne s'étonne plus que d'éminents économistes, des écrivains sociaux et même des gouvernements des pays les plus avancés, aient manifesté une grande sollicitude pour un tel mouvement sorti des entrailles même du peuple. Partout des enquêtes sont faites, des faveurs de toutes sortes sont accordées, des lois généreuses sont votées, et cette sollicitude constante et empressée, agissant comme les chauds rayons du soleil sur une moisson pleine de promesses, faisant produire à chaque effort des résultats de plus en plus considérables et bienfaisants. Des livres sont publiés dans toutes les langues, et chaque année voit éclore les progrès étonnants et la prodigieuse expansion de ces banques vraiment populaires, et cela même jusque dans des contrées aussi peu civilisées que les Indes Orientales.

Permettez moi de vous dire que l'un des meilleurs ouvrages qu'il m'a été donné de lire sur ce sujet est bien celui de M. Edward F. Peters, du Bureau des Statistiques du Ministère de l'Agriculture à Washington. Ce livre précieux contient le résultat d'une enquête officielle et très étendue faite par votre Gouvernement National, il y a déjà bien des années, puisqu'elle fut instituée en 1892. M. Peters n'hésite pas à recommander la création de ces Banques Coopératives aux Etats-Unis, pour le plus grand avantage des classes laborieuses et généralement pour tous ceux qui ne peuvent avoir accès au crédit offert par les institutions financières existantes. Il m'est tout particulièrement agréable de pouvoir m'appuyer sur une pareille autorité lorsque j'ose, comme je vais le faire, affirmer qu'ici comme dans les autres pays, ces sociétés ou Caisses Populaires feraient un bien immense sans nuire à personne, si ce n'est à l'usurier.

LE BESOIN DE CES BANQUES EXISTE-T-IL EN AMÉRIQUE ?

De telles Banques Coopératives peuvent-elles être créées sur ce continent, et peut-on compter qu'elles y prospéreront ?

Vous me direz, peut-être, que le besoin ne s'en fait pas sentir ici, que les Banques ordinaires qui fonctionnent au nombre de vingt mille, satisfont à tous les besoins légitimes de la partie méritante de la population, que d'accroître les facilités de crédit déjà offertes serait beaucoup plus nuisible qu'utile. Ceci nous amène forcément à considérer le problème de l'usure. Si cette objection est fondée, comment alors s'expliquer le montant

énorme prêté par les usuriers, et cela d'un bout à l'autre de ce grand pays ? Mais, malheureusement ou heureusement, suivant l'aspect auquel on envisage la question, nous avons des chiffres dignes de foi, et nous n'avons qu'à prendre le rapport annuel de 1907 de la Société de Prêts de la Cité de New-York (The Provident Loan Society) organisée tout spécialement en vue de pourvoir aux besoins des petits emprunteurs, et nous constatons que sur les 283,045 prêts accordés au cours de cette année-là, pas moins de 236,530 le furent pour des sommes variant de moins d'une piastre à cinquante piastres. Et qu'on n'oublie pas que cette société ne fait des opérations seulement que dans le *Greater New York*, n'ayant que six bureaux, du moins, n'en ayant aucun ailleurs en dehors des limites de cette grande ville. Assurément la population de New-York n'est pas la seule qui doive éprouver la nécessité d'emprunter d'aussi petites sommes qu'un dollar. Mais afin de mieux se rendre compte encore de la réelle signification de ce chiffre de 236,530 prêts, analysons les divers éléments dont ce total est composé. Nous trouvons tout d'abord que les prêts d'un dollar et moins s'élèvent au chiffre de 4,043 ; ceux de cinq piastres en descendant à une piastre, 39,517 ; de dix piastres à cinq piastres, 62,237 ; de vingt-cinq piastres à dix piastres, 96,283 ; de cinquante piastres à vingt-cinq piastres, 44,450. Rien ne saurait mieux convaincre, il me semble, de l'existence de tels besoins et de la nécessité pressante d'y pourvoir d'une façon systématique et éducative. En m'appuyant sur des lettres que j'ai récemment reçues de diverses parties de votre grande République, je me crois justifiable d'affirmer que le même état de choses existe un peu partout, et qu'il y a là une moisson surabondante laissée complètement à la rapacité insatiable des usuriers.

Mais une autre objection est aussi formulée ; on prétendra peut-être, comme la chose m'a déjà été dite que les classes laborieuses ne sauraient faire fonctionner un tel régime d'une façon intelligente. Pourquoi donc nos journaliers, nos artisans, nos ouvriers, nos cultivateurs américains seraient-ils moins intelligents, moins bien doués ou moins compétents que les classes similaires des divers pays de l'Europe, ou encore pourquoi nos travailleurs agricoles ou industriels seraient-ils moins honnêtes que leurs frères du vieux continent ? Pour moi, je me refuse à le croire.

On objectera aussi le caractère changeant de la population, le mouvement incessant d'émigration d'une localité à une autre, en un mot la mobilité de ces classes qui prennent difficilement racine dans le sol où elles se trouvent transplantées. J'admets qu'il y a là un facteur qui présente une certaine difficulté, mais ne peut-elle pas être surmontée ? Je crois fermement qu'elle peut l'être. L'expérience ici comme dans bien d'autres cas ne manquerait pas d'indiquer les précautions à prendre afin d'assurer la plus grande sécurité possible. Le génie américain ne saurait se laisser intimider par un tel obstacle et ne manquerait pas d'en triompher avec éclat.

LE SUCCÈS D'UNE TELLE BANQUE AU CANADA

J'eus à faire face aux mêmes objections lorsque je proposai de fonder une telle association à Lévis, Canada, et après plus de huit années de fonctionnement pratique, voici les principaux résultats qui ont couronné notre œuvre.

Nous commençâmes nos opérations sans un seul sou en caisse, et au 14 février notre actif général s'élevait à \$85,892.94. La totalité de nos prêts a atteint \$377,686 27, et jusqu'à la date que je viens d'indiquer, comprenant au-delà de huit années d'opérations, nous sommes fiers de pouvoir dire que nous n'avons pas encore perdu un seul sou, bien que le nombre de nos prêts aient atteint 2,450. Le nombre total de nos sociétaires est de plus de 1,000 sur une population de 7,000 environ, composée en grande partie d'ouvriers. Notre mouvement général de fonds est de \$492,864.02. Ce sont les ouvriers eux-mêmes, — artisans de notre petite ville et des environs, — qui en ont fourni les fonds, ce sont eux qui en ont été les clients emprunteurs, et leur honneur comme leur honnêteté ont garanti leur association contre toute perte. Ajoutons qu'il y a quatre banques faisant des opérations dans cette petite ville de Lévis.

Cet exemple a produit d'excellents fruits, puisqu'il m'a été donné pendant les douze ou quinze derniers mois, d'avoir le plaisir d'organiser vingt-deux autres caisses populaires semblables dans la seule province de Québec, avec le concours éclairé et empressé des citoyens de ces localités, que l'idée avait frappé et enthousiasmé. Si ce mouvement n'a pas commencé plus tôt à se répandre chez nous, c'est parce que j'ai toujours refusé de participer ou d'aider à la création de telles caisses ailleurs tant que l'expérimentation que je faisais à Lévis ne fût complète sous tous les rapports et à mon entière satisfaction, c'est-à-dire, tant que cette expérience n'eut pas été couronnée d'un succès absolu.

CES CAISSES POPULAIRES SONT RÉFRACTAIRES AUX PANIQUES

On me dira sans doute, frappé encore des pénibles événements d'une crise récente, qu'en temps de panique ces Caisse succomberaient sous les assauts d'une course. Cela est-il probable? Ici encore l'expérience nous éclaire d'une vive lumière et prouve tout le contraire. D'ailleurs, quand a-t-on vu des actionnaires de Banques renverser leurs propres institutions? Non, c'est le simple déposant, non l'actionnaire, qui le premier perd la tête; et rappelez-vous, Messieurs, que dans ces Caisse Populaires à base Coopérative, il n'y a pas de déposants qui ne soit aussi et nécessairement un sociétaire. Mais j'ai affirmé que l'expérience démontre la futilité d'une telle crainte et j'en donne la preuve:

En 1893, l'Italie traversa la plus grande panique financière qui ait jamais assailli un pays. La tourmente fut des plus terribles. Les plus grandes banques succombaient et couvraient le sol de leurs débris, comme le blé tombe sous la faucheuse, et le public était si complètement dominé par la peur engendrée par la panique que dans plu-

sieurs villes des milliers et des milliers de déposants passèrent des nuits entières aux portes des Banques afin de pouvoir retirer leur argent. Et pendant que ceci se passait autour des grandes institutions financières dont s'honorent l'Italie, une autre tempête se faisait sentir aux portes des Banche Populaire ou Banques Populaires du type décrit ici, mais dans ce dernier cas, l'ouragan revêtait un caractère bien différent, car les gérants de ces modestes institutions coopératives, — effrayés par une accumulation de fonds aussi énorme et aussi rapide, fonds pour lesquels ils n'avaient pas d'emplois rémunérateurs, — luttèrent en vain contre les flots irrésistibles de ces mêmes gens, victimes de la panique, qui voulaient à tout prix déposer dans ces institutions populaires l'argent qu'ils venaient de retirer des Banques, acceptant même la dure condition qui leur était faite de ne pas avoir un seul sou d'intérêt, se contentant de l'unique avantage de mettre ainsi leurs fonds en sûreté. Aussi, ce fut avec un orgueil bien légitime que, plus tard, Luzzatti, le père des Banques Populaires italiennes, qui, deux fois, a été ministre des Finances du Royaume d'Italie, a pu proclamer que pas une seule de ces Banques n'avait succombé ou n'avait été atteinte par une course dans cette période de crise formidable, prouvant par là même qu'elles jouissaient de l'entière confiance du public et dans une mesure telle que jamais ce distingué coopérateur n'avait jamais osé rêver.

COMPLÉMENT DU RÉGIME FINANCIER ACTUEL

Votre organisation Financière est superbe à bien des égards. Vos Banques Nationales, d'Etat et, récemment, vos grandes compagnies remplissant les fonctions de fidéi commissaires et faisant des opérations bancaires, sont toutes très prospères.

Elles sont le fruit de l'expérience acquise par vos plus distingués financiers. Vos associations de bâtisses et autres sociétés de prêts font d'excellentes affaires. Je suis heureux de le proclamer.

Toutes ces grandes organisations monétaires, bien qu'avantageuses au public, reposent néanmoins sur un principe qui n'est guère admis dans l'administration de toutes vos autres affaires publiques. Si je ne me trompe pas, les administrateurs de ces affaires publiques, qu'elles soient politiques ou municipales, ne se choisissent pas eux-mêmes, et ne sont pris parmi un petit nombre d'individus privilégiés, mais bien élu par le suffrage universel ou en vertu d'un régime électoral qui lui ressemble beaucoup. Si, d'un autre côté, vous observez attentivement ce qui se passe dans le monde économique, vous y verrez que c'est un principe tout différent qui y prédomine, par lequel les masses populaires si puissantes dans la sphère la plus élevée de votre vie nationale, sont tenues presque complètement à l'écart de toute participation, à ce qu'elles subissent n'ayant pas la moindre chance d'acquiescer par une expérience pratique, des connaissances qui seraient d'un immense avantage pour tous sans nuire à qui que ce soit? Et ce résultat est la conséquence des règles qui accordent à quelques-uns, parce qu'ils possèdent le capital, les

moyens de dominer souverainement, et, peut-être, de tyranniser le grand nombre, parce que ce grand nombre est composé d'unités plus ou moins isolées, et, par là même, impuissantes, bien que, en réalité, ces unités créent par leurs labours et leurs épargnes une grande partie, sinon la plus grande, de la richesse nationale. Personne ne peut nier l'existence d'une telle contradiction entre les régimes qui gouvernent ces deux sphères des activités collectives de votre peuple. Ne serait-il pas sage, prudent et éminemment profitable pour la vie nationale, d'introduire une réforme, non pas en troublant en quoi que ce soit l'existence ou la marche des institutions que vous avez, mais par l'organisation de nouvelles associations pourvoyant tout d'abord aux besoins qui ne sont pas satisfaits aujourd'hui d'une façon systématique, et ayant à leur base le principe même qui domine dans une démocratie comme la vôtre? Je ne suis pas, je vous prie de le croire, un révolutionnaire, mais tout simplement un timide évolutionnaire, désireux des réformes graduelles et possibles.

LE CHAÎNON NÉCESSAIRE

Personne, j'en suis certain, ne voudrait troubler en aucune façon et inutilement votre superbe organisation économique et financière, mais me serait-il permis d'ajouter qu'à mon sens, envisageant la situation au point de vue d'une très forte proportion de votre peuple, il existe un vide, il manque un chaînon nécessaire dans cette organisation. Cela me paraît évident à raison de l'usure qui règne parmi vous et dont les ravages vont grandissant malgré les lois excellentes votées par vos corps législatifs.

Ce chaînon nécessaire à votre organisation, c'est la Banque Coopérative ou Caisse Populaire, et tout ce qui sera fait en vue de doter votre grand pays de ce magnifique régime conférerait d'incalculable bienfait à vos classes laborieuses, tant agricoles qu'industrielles. Ce régime les éclairerait en les aidant; il leur enseignerait comment le capital est formé par l'accumulation graduelle de simples sous, poussière d'épargne pour ainsi dire, comment il est administré, préservé de toute atteinte déprimante, comment il est fécondé par un emploi utile et prudent. Il leur prouverait aussi qu'il existe autre chose que la doctrine économique, anti-chrétienne de la lutte pour la vie, en leur montrant que l'on peut et doit avoir l'union pour la vie, union qui produirait des bienfaits incomparables pour tous sans préjudice à personne.

La Critique du Libéralisme, sommaire du 15 juillet 1909: — Le Libéralisme et l'enseignement universitaire, Th. Delmont; L'action sociale catholique, Emm. Barbier; Les idées du Sillon d'Auvergne; La Semaine Religieuse de Toulouse et la Déclaration du Cardinal Andrieu; L'Univers et Carducci; Le modernisme en France d'après la Rivista di Cultura; Errata.

Pour propagande: la Vie populaire illustrée de la Bienheureuse Jeanne d'Arc par Mgr H. Debout.

Magnifique ouvrage de 360 pages, nombreuses illustrations. Au magasin... 15 cts. franco... 20 cts.

La Question Romaine devant le Sénat Belge

On lira avec intérêt le discours de Mgr Keesen sur la question romaine:

« Comme les années précédentes, a dit le prélat-sénateur, je déclare ne pouvoir voter le budget des affaires étrangères sans faire mes réserves au sujet de la question romaine.

De nos jours, la diplomatie a découvert une morale nouvelle: Inclinez-vous, dit-on, devant les faits accomplis; ne protestez jamais contre une injustice, quand elle est faite; la prudence commande de vous désintéresser du droit et de vous endormir.

Louis Veuillot avait déjà entrevu cette situation lorsqu'il écrivait: « Le monde se partage en deux classes: les endormeurs et les endormis. Malheur à vous qui veillez! Car les endormeurs vous maudiront et les endormis ne vous écouteront pas. »

Ceux qui veillent, ce sont les papes eux-mêmes qui connaissent, mieux que personne, les besoins de leur ministère. Ils ne cessent de nous enseigner que c'est par une disposition spéciale de la divine Providence que la papauté fut investie d'une royauté terrestre qui lui permit de gouverner l'Eglise dans une pleine indépendance et de veiller à la conservation de son unité. Jamais, disait Pie IX, les peuples ne témoignèrent une obéissance entière au Souverain Pontife, s'il est assujéti à un pouvoir quelconque; car ils le soupçonneront toujours de se laisser influencer dans ses actes par le prince dont il est le sujet.

M. VAN DE WALLE. — Le Pape est aussi libre que vous et moi.

MGR KEESSEN. — Celui-là n'est pas libre dont l'action peut être vinculée d'une heure à l'autre par le gouvernement qui le domine.

Avant Pie IX, le Pape Pie VII, depuis, Léon XIII ont tenu absolument le même langage. Lorsque Pie X ceignit la tiare, son premier soin fut de proclamer à la face de l'univers qu'il maintenait intégralement les revendications de ses prédécesseurs par rapport aux droits du Saint-Siège.

L'attitude de l'épiscopat n'a pas été moins formelle ni moins unanime. Trois cents évêques réunis à Rome en 1862, cinq cents en 1867, protestèrent sans qu'aucune voix discordante se fût entendue.

Les fidèles à leur tour, d'une extrémité du monde à l'autre, se sont rencontrés dans l'affirmation du même principe. Que dis-je? Des rationalistes, comme Thiers, des protestants et des membres de l'Eglise orthodoxe ont défendu la cause du Pape-Roi. La nécessité du pouvoir temporel s'impose à tous les esprits non prévenus.

Il y a quelques mois, le bruit se répandit en Espagne que le Pape s'était réconcilié avec le gouvernement italien et acceptait sans réserve les faits accomplis. Tout de suite, les journaux libéraux lancèrent une série d'articles dans lesquels ils proclamèrent que l'Espagne devait dorénavant se séparer de Rome, attendu que la dignité nationale ne permettait pas de reconnaître l'autorité d'un Pape qui se plaçait sous la domination d'un prince étranger.

Quel discrédit le Souverain Pontificat n'avait-il pas encouru par soixante-dix années de séjour à Avignon! La plupart des historiens constatent que ce fut une des principales causes qui engendrèrent le protestantisme au XIVe siècle.

M. DUPONT. — C'est au XVIe siècle que les Papes sont allés à Avignon et le protestantisme n'a surgi qu'au XVIe.

MGR KEESSEN. — Je sais, mais une

apostasie aussi importante se prépare lentement. L'Allemagne, l'Angleterre, les nations scandinaves s'étaient insensiblement détachées d'un pontife qu'ils soupçonnaient de recevoir les ordres du roi de France. La rupture existait à l'état latent, il suffit de quelques hérésiarques pour la faire éclater.

Les mêmes déchirements se produiraient à la longue si le Pape avait la réputation de vivre en bonne intelligence avec son puissant voisin.

Ces susceptibilités nationales ne manquent pas de fondement. L'histoire atteste que le Pape, sujet d'un prince, est le premier chambellan de la Cour.

" Il ne saurait en être autrement. Le Souverain Pontife exerce une autorité qui est unique en ce monde par son caractère et par son étendue, attendu qu'il commande à la conscience de deux cents millions de catholiques répandus sous toutes les latitudes.

Il est moralement impossible que le roi qui le tient sous la main ne rêve pas d'exploiter cette colossale influence à son profit et selon ses vues.

M. DUPONT. — Ce sont les parlements qui ont remplacé les rois !

MGR KEESEN. — Ce sont des rois sous une autre forme ; le danger est le même ; les noms ont changé.

Nos adversaires nous demandent dans l'intimité si, franchement, nous croyons encore à la possibilité de voir le Souverain Pontife réintégré dans ses droits. Oh ! oui. Le Pape est un éternel revenant. J'en suis d'autant plus convaincu que la société contemporaine est acculée contre cette situation, beaucoup plus critique pour elle que pour l'Eglise, l'Etat n'ayant pas comme elle des promesses d'immortalité.

Le Pape est nécessaire au monde et la souveraineté temporelle est nécessaire au Pape. Voilà pourquoi justice lui sera rendue.

Le XXe siècle n'arrivera pas au milieu de son cours sans que les peuples sentent le besoin d'invoquer l'action pacifiante du souverain pontificat pour restaurer les ruines accumulées par la révolution sociale victorieuse. (Interruption à gauche.)

Ne protestez pas ; cette parole émane de quelqu'un qui est de votre bord plutôt que du nôtre ; je veux parler de Leibniz.

M. VAN DE WALLE. — Le socialiste ?

MGR KEESEN. — Mais ! Je parle de Leibniz, le célèbre philosophe protestant.

" Dieu, dit-il, corrige les peuples par les révolutions issues de leurs erreurs."

N'entretenons aucune illusion sur l'avenir : des nuages sombres s'amoncellent ; l'atmosphère est chargée d'électricité ; il faut un rien pour que l'orage éclate et que la foudre populaire nous écrase.

Vous avez semé le vent, vous récoltez la tempête ! Préparez-vous, je vois déjà la moisson qui jaunit.

La politique moderne a codifié les droits du nombre et de la force ; nous savons maintenant de quel côté résident le nombre et la force, et, si nous ne le savons pas, on nous le fera bien voir !

C'est alors que les nations affolées seront heureuses de se jeter dans les bras de l'Eglise pour sauver les derniers lambeaux de la civilisation moderne. Ce sera l'heure triomphante de la Papauté !..."

Le président Raphaël Reyes de la Colombie vient de démissionner.

Demandez un spécimen des *Dimanches chez soi*, l'intéressante revue hebdomadaire publiée par l'*Univers* et rédigée par des écrivains de ce journal. Abonnement \$2.00 par année. Six mois \$1.00.

Libéralisme et Ecole neutre

Je viens de lire dans la savante *Revue Catholique des Institutions et du Droit*, l'organe des plus éminents juristes catholiques de France, une étude magistrale du R. P. Joseph-Pie Mothon, O. P., sur l'Ecole neutre devant le droit, droit civil, droit ecclésiastique et droit naturel.

Le travail du R. P. Mothon pourrait être lu et médité avec grand avantage par tous ceux des nôtres qui piqués de libéralisme sont en faveur de l'Ecole neutre de l'Etat.

On sait que même dans la province catholique de Québec nous sommes à la veille d'avoir plusieurs écoles neutres où l'on enseignera à nos enfants les mathématiques, l'histoire et diverses sciences tout probablement d'après les méthodes des écoles neutres des hautes études de France.

Un certain groupe d'hommes d'Etat libéraux, ignorant complètement les droits ecclésiastiques et naturels en matière scolaire travaillent ardemment à organiser des écoles qui échapperont au contrôle de l'Eglise.

Profondément imbus des principes du libéralisme, ces hommes d'Etat catholiques favorisent l'école neutre. Ils invoquent deux raisons qui nous viennent directement du libéralisme : nous sommes en pays mixte, nous devons dans l'intérêt commun et pour fins de bonne entente, de conciliation organiser des écoles qui pourront convenir aux enfants de toutes les sectes. L'autre raison est non moins étrange : l'Eglise n'a rien à voir dans l'enseignement de l'histoire et des diverses sciences qui peuvent s'enseigner dans une école de hautes études commerciales ; ce sont là, disent-ils, des matières neutres, des sciences neutres.

Dans son étude sur l'école neutre, le R. P. Mothon remet les choses au point, il rappelle aux catholiques le véritable et l'unique enseignement de l'Eglise en matière d'enseignement. Surtout il réfute clairement et victorieusement les sophismes propagés par les tenants du libéralisme quant à la neutralité intrinsèque des sciences et de l'histoire.

Le P. Mothon après avoir exposé toutes les condamnations portées par l'Eglise contre l'Ecole neutre, écrit :

" Ces condamnations si explicites de l'Ecole neutre, et si souvent renouvelées par l'Eglise, se comprennent d'ailleurs aisément. La vérité religieuse est en effet une vérité qui domine toutes les autres par la nature même de son objet, qui est Dieu. Et c'est pourquoi, de même que dans l'enseignement des sciences on ne peut pas séparer l'enseignement des conclusions de l'enseignement des principes d'où elles découlent, de même aussi on ne peut séparer de la religion l'enseignement de la morale, de la philosophie, de l'histoire et de toutes les autres sciences profanes ; parce que, bien que la révélation ne soit pas le principe générateur d'où procèdent ces sciences humaines, cependant la révélation n'en reste pas moins la norme régulatrice qui doit contrôler ces sciences dans la déduction logique de leurs conclusions.

" Chaque science, dans l'école catholique, tire ses conclusions de ses principes propres, mais sous la lumière de la révélation ; de telle sorte que, si une déduction scientifique est contraire à la révélation, elle est rejetée a priori

par le savant chrétien, comme étant ou une fausse déduction d'un principe vrai, ou une déduction logique d'un principe faux. Dans l'école neutre, au contraire, toute liberté est laissée à la raison humaine dans la position des principes et dans la déduction des conséquences. Or, toutes les connaissances scientifiques ont une connexion plus ou moins éloignée, et quelquefois une connexion très prochaine et des rapports très étroits avec la vérité religieuse. C'est ainsi que, selon la religion qui présidera à l'enseignement d'une école, variera fatalement, dans son sein, l'enseignement de toutes les sciences.

" L'Eglise n'a jamais admis, n'admettra jamais et ne peut pas admettre l'indépendance des sciences vis-à-vis de la révélation. Prétendre que la raison humaine peut et doit se lancer dans toutes les déductions scientifiques, en partant ou d'un fait d'expérience ou d'un principe théorique, sans aucun égard pour la révélation, dont elle ne doit tenir aucun compte, sans s'occuper si ces déductions scientifiques heurteront les vérités de la foi, ou s'accorderont avec elles, c'est là une prétention de l'école neutre que l'Eglise repousse toujours pour la formation intellectuelle et morale de la jeunesse catholique.

" Prétendre enfin qu'on peut impunément laisser au maître de l'école neutre toute liberté de tirer ses déductions scientifiques indépendamment de la foi, devant l'enfant catholique, quitte, après, à ce que le prêtre à l'Eglise, ou les parents au foyer domestique redressent l'erreur enseignée par le maître à l'école, c'est établir dans l'esprit de l'enfant et dans son cœur, un dualisme aussi absurde que dangereux, formellement réprouvé par l'Eglise en raison de ses conséquences, si funestes au développement normal de la foi.

" Enfin, ce n'est pas seulement sur le terrain théorique, mais c'est encore sur le terrain pratique, non seulement en matière d'instruction, mais en matière d'éducation, que l'école neutre est inadmissible. La vérité religieuse est surtout une vérité morale, une vérité qui doit être vécue. En outre, c'est une vérité morale qui domine, par son excellence même, tous les actes humains, aussi bien ceux de la vie publique que ceux de la vie privée. De cette vérité morale dépendent donc en réalité, non seulement la vie des individus, mais encore l'existence des familles et des sociétés.

" C'est pourquoi l'Eglise ne permettra jamais que la jeunesse de ses enfants s'écoule sous la direction de maîtres et de maîtresses qui, par principe, et en vertu de la loi qui les astreint à la neutralité, doivent s'interdire d'enseigner les règles de la morale chrétienne, alors que ces règles, par leur nature même et selon les recommandations de l'Eglise, doivent être rappelées à l'enfant à chaque instant, pour chacun de ses actes.

" L'Eglise, enfin, ne permettra jamais que ses enfants soient placés, par la fréquentation de l'école neutre, en contact journalier avec des maîtres qui ne sont pas pour l'enfant, le vivant exemple de la morale chrétienne. L'Eglise veut, au contraire, que pendant les dix ou quinze ans consacrés à la formation de ses enfants, la religion soit distillée goutte à goutte, aussi bien à chaque mot de l'enseignement théorique des sciences et des arts, que pour chaque acte de l'enfant dans la formation pratique de ses mœurs et de ses vertus.

" L'Eglise, pour les nations catholiques, n'admet pas la séparation de l'Eglise et de l'Etat, parce que cette séparation, dans la pratique, est impossible, l'Eglise et l'Etat se rencontrant à chaque instant dans la vie d'hommes, qui sont tout à la fois ci-

toyens de l'Etat et fils de l'Eglise. De même l'Eglise, pour les enfants catholiques, n'admet pas le dualisme et la séparation d'un double enseignement, l'un scientifique à l'école, et l'autre religieux en dehors de l'école ; car cette séparation, outre les dangers d'une science qui s'égare et qui vient battre en brèche la religion, apportera toujours dans l'esprit de l'enfant le discrédit, ou de l'idée religieuse, ou de la science elle-même. Car, où l'enfant se laissera gagner par le scepticisme et l'irrégion, quand il les verra professer pour les maîtres possédant à ses yeux le prestige que donne la science ; ou bien, fidèle à la foi de ses pères, il n'accordera pas l'estime et le respect qu'il lui doit, au maître de la science, qu'il sait être hostile, ou pour le moins indifférent, par rapport à cette foi catholique, que la famille et l'Eglise lui apprennent à regarder comme le bien suprême, sans lequel tout le reste est insuffisant pour sauver son âme et pratiquer la vertu."

Inspirons nous bien de ce solide enseignement donné par le R. P. Mothon, enseignement puisé aux plus pures sources de la doctrine de l'Eglise.

Et à l'occasion, sachons réfuter les erreurs que les tenants du libéralisme propagent sur cette importante question, au profit des loges.

JULES ROMAIN.

FLAGORNERIE

La chute du cabinet Clemenceau a fourni une occasion à nos grands journaux d'étaler leur talent de flagorneurs.

La *Patrie* n'a pas voulu rester en arrière et le 22 juillet en rédaction elle publiait un article dans lequel nous recueillons ce regret :

" C'est surtout quand on compare le ministère Clémenceau à son prédécesseur, le ministère Combes, que l'on est disposé à oublier ses fautes pour se souvenir seulement de ses mérites. Et il est à craindre que les successeurs de M. Clémenceau ne le fassent vivement regretter, si, comme c'est probable, on voit revenir au pouvoir les politiciens radicaux de la bande Combes, André, Pelletan, Berteaux, etc., qui firent jadis tant de mal à la France, en désorganisant l'armée, la marine et l'administration civile."

Etrange langage de la part d'une feuille catholique. Ils doivent être bien grands ces mérites qui sont de nature à faire oublier l'odieuse persécution religieuse entreprise par Clemenceau et ses suppôts. Parler de vifs regrets, cela est digne des journaux du bloc.

La *Patrie* sait pourtant parfaitement que Clemenceau a repris l'œuvre infâme de Combes, comme Combes avait poursuivi celle de Waldeck-Rousseau. Ces gouvernements parfaitement soumis aux loges ont persécuté l'Eglise pour le compte de la franc-maçonnerie, avec le même cynisme, avec la même haine sectaire.

La *Patrie* a-t-elle oublié que c'est sous le règne Clemenceau que les lois infâmes qui ont établi le vol légal ont été mises en vigueur ? La *Patrie* a-t-elle oublié le pillage des églises, les vols des monastères et autres biens de l'Eglise, l'expulsion souvent violente des religieux et des religieuses, la guerre perfide menée contre le Pape, et à l'heure actuelle les poursuites et les condamnations des évêques.

C'est là l'œuvre de Clemenceau et de Briand.

Cette œuvre est cent fois plus funeste et plus déplorable que celle de Pelletan et André.

La Patrie semble mettre une certaine confiance dans Aristide Briand.

"Avec M. Bourgeois ou M. Briand, les conflits religieux subsisteront peut-être, mais il sera sans doute possible de trouver un terrain d'entente, un *modus vivendi* quelconque, dont les parties intéressées s'efforceront de profiter pour apaiser les esprits et ramener le calme dans les consciences troublées."

Alors la Patrie regrettera-t-elle en core vivement la chute de Clemenceau?

Le confrère se fait illusion. Clemenceau et Briand ne sont pas des socialistes révolutionnaires au même degré, mais tous deux se sont parfaitement entendus et compris dans leur campagne contre l'Eglise. Il est connu que c'est Briand qui avait préparé avec un talent diabolique le piège qui devait produire le schisme dans l'Eglise catholique de France.

Briand est digne de Clemenceau.

Flagorner l'un ou l'autre est selon nous une bassesse.

La langue française au Canada

Au lendemain de l'incident du *Parisian french* et du *Canadian french*, les journaux franco-américains sont heureux de reproduire des extraits d'une étude de M. Emile Faguet sur le parler français à l'étranger, publiée dans le *Gaulois*.

Les étrangers qui parlent français, dit l'éminent critique, Suisses, Belges, Canadiens, sont, comme on le sait, très puristes, et toujours très inquiets au sujet de la correction.

Comme conclusion, M. Faguet donne à ces étrangers qui parlent le français avec tant de scrupule les conseils suivants :

1. — Que la langue qu'ils parlent, comme toutes les langues *excentriques*, c'est-à-dire éloignées du centre, a toutes les chances du monde d'être *excellente*, parce qu'elle se compose d'archaïsmes. Tel le français de Genève et de Lauzanne, tel le français du Canada. Qu'ils ne se défient donc pas trop de leurs provincialismes, de leurs *études pour être prêtre*, etc. Qu'ils les *vérifient* seulement avec soin dans les auteurs français de la bonne époque ;

2. Qu'ils se persuadent que tout ce qui est du dix-septième siècle, fût-il tombé en désuétude, est excellent, est français de bonne souche et de bon aloi et irrépréhensible ;

3. Que ce qui est du dix-huitième siècle est toujours douteux, excepté quand c'est un homme qui évidemment ne veut parler que la langue du dix-huitième siècle, comme Voltaire ;

4. Que ce qui est du dix-neuvième siècle n'a aucune autorité de soi, et doit toujours être vérifié par un retour et une référence au dix-septième siècle, *quelque grand que soit le nom* de l'auteur du dix-neuvième siècle que l'on prend pour autorité. Cousin lui-même, nourri du dix-septième siècle et qui croyait parler la langue de Mme de Sévigné, et qui en somme est un très bon écrivain, faisait des fautes de français.

5. Et qu'enfin la plus mauvaise langue de France est la langue qu'on parle à Paris.

Les Forestiers Indépendants

M. l'abbé Perrier de Montréal fait dans l'*Action Sociale* cette triste constatation :

"C'est avec une profonde tristesse qu'on lit dans *Le Forestier* du mois de juin cette note de la rédaction : "Québec est en tête. Trois hurrahs (sic) pour Québec". Savez-vous la cause de cette joie, de la part de l'organe officiel de l'Ordre indépendant des Forestiers ? C'est que Québec a recruté deux cents quarante-trois membres, tandis qu'Ontario centre n'en a recruté que cent quatre-vingt-deux. On jubile, et tout palpitant de joie, on fait cette réflexion : "On voit que Québec, la plus nombreuse des juridictions de l'Ordre, a repris de nouveau la première place avec une avance de près de vingt-cinq pour cent au-dessus d'Ontario centre."

"Sur ces 243 membres nouveaux, combien avons-nous de catholiques et de Canadiens français ? Je l'ignore. Mais ce que je sais bien, c'est qu'il ne devrait y en avoir aucun. N'avons-nous pas assez de sociétés de secours mutuels franchement catholiques et nationales ? N'est-ce pas elles que nous devrions encourager tout d'abord ? Voilà une œuvre digne d'occuper la Fédération catholique que l'on vient d'organiser."

"Si toutefois, l'on ne voulait pas se contenter de nos belles sociétés nationales de secours mutuels, on devrait choisir de préférence parmi les sociétés internationales les associations catholiques."

"C'est la direction que l'Eglise nous donne quand elle nous répète sur tous les tons que nous devons fuir les sociétés neutres. La Presse, dans sa page religieuse du samedi, 24 juillet, cite un article de la *Corrispondenza romana*, condamnant certaines œuvres neutres. "C'est le secret du public que la franc-maçonnerie opère habituellement, en certaine occasion, au moyen d'associations organisées complètement en dehors de la secte, mais obéissant sans le savoir à la direction et à l'impulsion des loges".

"Il est temps de faire comprendre à nos catholiques qu'ils doivent cesser de faire le jeu de l'ennemi irréconciliable de l'Eglise et de la civilisation chrétienne."

Voilà absolument ce que la *Vérité* clame depuis plus de vingt-cinq ans aux catholiques de ce pays. La société des *Forestiers Indépendants* qui a toujours compté des francs-maçons de marque très militants parmi ses officiers, s'est développée d'une façon extraordinaire dans notre province, grâce à la complicité de la presse canadienne-française et de compatriotes influents. La Presse elle-même a déjà défendu contre nous cette société suspecte.

Puisque M. l'abbé Perrier fait allusion à la nouvelle Fédération des sociétés nationales, disons que M. Cyrille Delage de Québec, un des principaux officiers de cette Fédération a été en ces dernières années un des plus zélés propagateurs des *Forestiers Indépendants* dans notre ville et dans tout notre district.

L'article de la *Corrispondenza romana* citée par la Presse condamne la participation des catholiques aux œuvres et associations neutres. C'est la condamnation de la campagne menée depuis tant d'années par tous nos grands journaux et principalement la Presse qui favorisent toutes les sociétés neutres implantées chez nous. Parmi ces sociétés et œuvres suspectes et neutres

que la Presse et autres feuilles du même esprit ont popularisées, nommons principalement les *Forestiers Indépendants*, le *Royal Arcanum* et l'*Alliance française*.

M. l'abbé Perrier a constaté un danger réel ; nous tenons, nous, à établir quelque peu les responsabilités.

DOCUMENT OFFICIEL

Sous ce titre nous lisons dans la *Semaine religieuse* de Montréal, 26 juillet :

Les paroles suivantes, que nous sommes autorisés à publier, ont été prononcées par Son Excellence Mgr Sbarretti, délégué apostolique au Canada, en présence des évêques et du clergé, le jour même des funérailles du regretté Mgr Duhamel.

On y remarquera des déclarations officielles et de sages recommandations qui répondent à toutes les préoccupations du moment, comme à toutes les rumeurs que l'on fait circuler concernant la nomination du futur archevêque d'Ottawa.

"Messieurs,

"Nous venons de rendre les derniers devoirs à l'éminent archevêque d'Ottawa, Mgr Joseph-Thomas Duhamel. Il faut maintenant adresser à Dieu des vœux pour obtenir un digne successeur. Comme Délégué Apostolique en ce pays je viens à ce sujet faire une observation que les circonstances me semblent réclamer, et exprimer un désir qui, je l'espère, sera respecté de tous.

"Vous savez le mode adopté et approuvé par le Saint-Siège pour la nomination des archevêques du Canada. Les évêques de la province ecclésiastique dont le siège métropolitain est devenu vacant, se réunissent et font choix de trois candidats dont les noms, après avoir été communiqués aux archevêques du Dominion par le Délégué Apostolique, sont envoyés au Saint-Siège, qui nomme le candidat qui lui plaît. Tout cela se fait sous le sceau du secret.

"Vous voyez, dès lors, la valeur que peuvent avoir les nouvelles, les prétendues informations et les prédictions des journaux ou des personnes qui se prétendent renseignées.

"Les évêques et le Saint-Siège connaissent les besoins de chaque partie du pays. Ils ne se proposent que le bien des âmes et la gloire de Dieu. Mettez donc en eux toute votre confiance. Priez seulement et faites prier vos fidèles pour qu'il soit donné à cette Eglise aujourd'hui en deuil celui-là qui est l' élu de Dieu.

"Il est donc à souhaiter que tous, prêtres et laïques, absolument respectueux des règles établies par le Saint-Siège pour la nomination des évêques et des archevêques dans ce pays, s'abstiennent de tout ce qui pourrait créer inutilement du malaise, et attendent avec une confiance toute filiale l'avènement de celui qui sera choisi par le Saint-Siège et que tous accueilleront avec la soumission et la vénération voulues."

Demandez un spécimen des *Dimanches chez soi*, l'intéressante revue hebdomadaire publiée par l'*Univers* et rédigée par des écrivains de ce journal. Abonnement \$2.00 par année. Six mois \$1.00.

Au concours de tir de Bisley, Angleterre, les tireurs canadiens ont remporté de grands succès. Ils ont gagné les trophées McKinnon, Kolapore, Jubilé, le prix colonial et plusieurs médailles.

Nouveaux maîtres

M. Aristide Briand, le socialiste secrétaire bien connu a été appelé à succéder à Clemenceau et à former un ministère.

Voici les noms des nouveaux maîtres de la pauvre France :

Premier ministre et ministre de l'intérieur et des cultes, M. Aristide Briand ;

Ministre de la justice, M. Barthou. Ministre des affaires étrangères, M. Pichon.

Ministre des finances, Georges Cochery.

Ministre de l'instruction publique, M. Doumergue.

Ministre des travaux publics, postes et télégraphes, M. Millerand.

Ministre du commerce, M. Jean Dupuy.

Ministre de l'agriculture, M. Ruau.

Ministre des colonies, M. Trouillot.

Ministre du travail, M. Viviani.

Les portefeuilles de la guerre et de la marine ont été offerts respectivement au général Brun pour la guerre et Boue de la Peyreire, la marine.

LES REVUES

Revue du Monde Catholique, sommaire du 15 juillet 1909 : Voix Canadiennes (*Suite*), Arthur Savaète ; Le Clergé français dans le passé et depuis le Concordat de 1801 (*Suite*), M. Sicard ; Les Apologistes espagnols au XIXe siècle, R. P. At ; L'Art de se faire Milliardaire, Denans d'Artigues ; Histoire de Marmoutier (*Suite*), Dom Rabory ; La Trouée féministe (*Suite*), Théodore Joran ; Comment le bon La Fontaine nous a présenté ses bêtes (*Suite*), Alexandre Harmel ; *Revue des Livres*, X.

—o—

Revue Catholique des Institutions et du Droit, sommaire de juillet 1909 : XXXIIIe Congrès des Jurisconsultes Catholiques ; La question de la dépopulation, Hubert-Valléroux ; Un Catholique Français peut-il être Républicain ? G. Théry ; L'Ecole neutre (*suite*), R. P. Joseph-Pie Mothon, O. P. ; Mariage religieux et mariage civil (*suite*), Ernest Sermet ; Chronique de la défense religieuse sur le terrain légal, Robert de Boyer Montégut ; Chronique judiciaire des intérêts catholiques ; Les événements du mois, Henry Moinecourt ; *Revue du Journal officiel*.

PETITES NOTES

Un Français, Louis Blériot, vient de traverser la Manche, de Calais à Douvres en aéroplane.

Le voyage a été accompli en moins de 30 minutes ; la vitesse moyenne étant de 45 milles à l'heure. L'appareil de M. Blériot est un monoplane. En Angleterre et en France on célèbre avec enthousiasme le succès de Louis Blériot.

L'Espagne et le Maroc sont en plein conflit armé. Déjà il y a eu quelques rencontres assez sérieuses ; les succès semblent être partagés.

Pour la deuxième fois l'*Action Sociale* dénonce la *Semaine*, le journal de M. Comte. On se souvient que M. Asselin du *Nationaliste* salua dans la *Semaine* le continuateur des *Débats* de Charlier.

Le nouvel évêque auxiliaire de Boston, Mgr J. G. Anderson, vient d'être consacré par Mgr O'Connell.

L'Angleterre construira encore quatre nouveaux *Dreadnoughts* pour se tenir en avant des autres puissances.

Le cardinal Andrien a été odieusement condamné à 600 francs d'amende par le tribunal correctionnel de Bordeaux.

La guerre au Maroc provoque de sérieux troubles en Espagne. Il y a eu des émeutes sanglantes en Catalogne.

MEDITATION EN L'AIR

Peut-être, les lecteurs de la *Vérité* ont-ils lu, naguère, quelques pages intitulées : *Quand l'homme volera*.

Aujourd'hui le fait paraît définitivement acquis. L'homme vole, l'homme navigue dans les airs. Il y plane, il s'y dirige. Il y monte. Il en descend. Il s'y transporte avec un poids considérable ; il s'y meut en nombre. Il s'y déplace avec une rapidité prodigieuse. Il y reste des jours entiers. Il y franchit des distances considérables. Il s'y trace des itinéraires. Bref la conquête de l'air se fait. Voilà le fait tel qu'il résulte des dernières expériences allemandes, qui ont rendu le nom de Zeppelin célèbre et en font le cauchemar de l'Impérialisme anglais, aux grands applaudissements de l'Impérialisme prussien.

Cela fait beaucoup réfléchir...

Et il se trouve qu'à quelques mois de distance, je me rencontre avec l'un des principaux publicistes anglais, le pacifiste W. Stead, de la *Revue des Revues* de Londres.

W. Stead croit voir dans l'aéroplane et le dirigeable, non sans raison, la fin prochaine de l'Impérialisme naval, la fin de la fameuse *suprématie sur toutes les mers*, revendiquée récemment, devant la Conférence impérialiste de Londres, par MacKenna, de l'amirauté anglaise.

L'Icare du XXe siècle tuera le *Dreadnought*.

W. Stead pousse la prévision plus loin. Il voit aussi dans l'avènement d'Icare, maître des airs, la fin de la guerre. Ceci me semble du paradoxe. Il paraît bien plus vraisemblable, hélas ! que loin de mettre fin à la guerre, localisée jusqu'ici sur terre ou sur mer, entre quelques nations, l'homme de proie, quand il aura définitivement conquis les airs, pourra faire de la guerre, par son ubiquité et sa simultanéité, le fléau mondial par excellence. La guerre pourrait alors sévir, non plus seulement dans tel ou tel pays, mais elle pourrait se transporter aux quatre coins du monde. Ce pourrait être ou la guerre internationale, à vols d'oiseaux gigantesques, d'Etats à Etats, ou la guerre internationale anarchiste des *Fils du Grand Révolté*, contre tout Gouvernement, toute Autorité, toute Loi, toute Société humaine...

On dira que c'est là du pessimisme... en l'air, et que l'Humanité menacée trouvera bien le moyen, si Dieu veut l'aider, de se soustraire aux bienfaits de cet étrange Impérialisme, nouveau modèle, massacrant, bombardant, dynamitant, incendiant *ad libitum*, par tout où cela pourrait convenir au *Maître de la terre*, et de l'Air, prédit par Benson.

Je voudrais, de tout mon cœur, partager cet optimisme, mais j'avoue que ni les *pacifistes* internationaux, ni les idéologues du désarmement universel, ni les *Pacificateurs* interparlementaires, stylés par le F. baron de Constant d'Estournelles (ou d'Etourneau) ni les bons apôtres du *Parlement mondial* ; ni les *Jingoïstes* du *Tribunal international d'Arbitrage*, que le F. Carnégie

va loger dans son palais de la Paix à La Haye ; ni les protagonistes de l'Humanitarisme, travaillant mystérieusement à leur fameux *Temple*, sur le plan retrouvé d'Hiram, que la Maçonnerie, Architecte de ruines, veut bâtir sur celles du Christianisme, avec les *Droits de l'homme* sans Dieu, comme *Credo* au lieu de celui de l'Evangile ; j'avoue que tout cela me semble préparé, prémédité en vue de berner la pauvre Humanité, si prête à se laisser duper par de grands mots, cachant de grands maux. Tout cela cache un plan ténébreux de l'asservir, de l'écraser, un jour, sous le poids d'une tyrannie qui sera sans exemple dans l'Histoire du monde.

Mais, dans tout cela, je ne vois rien qui puisse empêcher le militarisme à outrance ou l'Anarchie organisée, les Etats de proie ou les hommes de proie, de détruire toute civilisation et toute Liberté vraie, sur la terre, quand viendra l'heure du règne de la Bête.

Quoiqu'il en soit de ce pessimisme ou de cet optimisme, l'étude de W. Stead, n'est pas sans valeur, à cause de son actualité. Elle peut contribuer à faire penser, ce qui est déjà quelque chose, par ce temps de *libre-pensée*...

Voici les principaux passages de cette étude, parue dans le *London Daily Mail*, étude faite, naturellement, au point de vue anglais, et non sans préoccupation impérialiste :

" Est-ce que l'aéroplane mettra fin à la guerre ? se demande W. Stead. Et il est porté à répondre par des probabilités favorables au désarmement international.

" Il n'est pas nécessaire, dit-il, d'user de beaucoup de prescience pour prévoir que les armements actuels seront bientôt relégués au musée des antiquités, comme les armures du moyen âge, et que les canons de 12 pouces seront aussi démodés que l'arc de six pieds. L'avènement de l'aéroplane va tout révolutionner... Le plus ardent protagoniste de l'armement naval anglais n'hésitera pas longtemps à reconnaître que le système des *Dreadnoughts* sera le dernier effort d'une lutte qui se décidera, non sur l'eau, mais dans l'air. L'avenir appartient non aux *Dreadnoughts* mais aux aéroplanes ou aux dirigeables. (Avis à MM. les Impérialistes du Canada qui se préparent à le saigner aux quatre membres, sous forme d'armement naval, pour compte de l'Angleterre).

" Le roi d'Italie témoignait, il y a deux ans, d'une perspicacité singulière, quand il disait : " Pourquoi dépenser des millions, à faire des cuirassés, lorsqu'il y a tout lieu de croire qu'un aéroplane ne coûtant pas plus qu'un automobile, pourra réduire le cuirassé à l'état de vieille ferraille, même avant qu'il ne quitte son chantier de construction ? " Le ministre autrichien d'Aerenthal m'assurait, à la veille de la Conférence de La Haye, que les *pacifistes* ne pourraient mieux s'employer qu'à persuader les Parlements de bâtir des flottes aériennes. Lorsque la flotte aérienne sera là, toutes frontières, toutes forteresses, toutes flottes navales disparaîtront.

" Le ministre allemand des affaires étrangères me confia, en 1907, que son gouvernement ne perdait jamais de vue le navire de l'air qui doit révolutionner le monde.

" Or le navire de l'air est là et il restera.

" L'opinion des aéronautes militaires d'Italie est qu'en 1912, il y aura

autant d'aéroplanes dans les airs qu'il y a maintenant d'automobiles dans les rues.

" Ce que l'aéroplane apporte sous ses ailes est une révolution à longue portée, comme le monde n'en aura pas encore vue. Elle peut avoir des résultats dépassant les espérances les plus utopistes ou les craintes les plus pessimistes. Ce sera peut-être l'avant-coureur de l'*Etat mondial international*, ou le héraut de la ruine de la civilisation moderne. *Soyez mon Frère ou je vous tue ! La Fraternité ou la Mort !* Cette formule des révolutionnaires français de 1793, ressuscitera avec une application infiniment plus étendue. Le navire de guerre aérien représente, en effet, pour les forces de destruction, une si vaste et si incalculable addition qu'elle place la société humaine à la merci d'une faible partie de ses constituants. L'aéroplane, traversant les airs à la vitesse de 100 milles à l'heure, capable de laisser tomber 100 livres de puissant explosif, ou des obus asphyxiants, sur n'importe quel point du globe, de n'importe quelle hauteur, c'est la découverte qui se rapproche le plus de l'invention de cet explosif imaginaire, le *Vril*, composé d'électricité et de dynamite, annoncé par Lord Lytton, prophétisant la fin de la guerre. L'aéroplane est un pas de plus vers le *Vril*. Il met une force illimitée de destruction à la disposition de qui conque pourra trouver 10 mille livres sterling et enrôler, à son service, une douzaine de *desesperados*."

Après avoir cité longuement l'article sensationnel de T. G. Tulloch dont mon confrère Bourassa II s'occupait récemment, en signalant les *frais et les frasques de l'Impérialisme*, W. T. Stead conclut en ces termes :

" Tout cela signifie que la race humaine, qui jusqu'ici n'a songé à organiser sa défense militaire que sur la surface ou sous la surface de la terre, se trouve absolument désarmée contre les attaques de l'air.

" Les facilités que le navire aérien donnera aux Anarchistes et aux autres *Desesperados*, furent signalées, il y a des années, quand Azell recommandait aux Juifs du *Bund* révolutionnaire de recourir à l'aéroplane comme le plus puissant moyen de détruire le gouvernement... " Si les gouvernements ne cessent pas, dit W. Stead, de livrer à des armements, les uns contre les autres, (en vertu de la *Paix armée*) ils auront bientôt affaire à des Forces de désordre armées d'instruments nouveaux et invincibles, devant lesquels ces gouvernements se trouveront désarmés. S'ils allaient déchaîner l'Enfer sur la terre par des guerres internationales, il pleuvrait du ciel un feu d'enfer sur les cités orgueilleuses de la terre.

" Par instinct de pure défense, les gouvernements devraient se fédérer en un vaste *Etat mondial*, armé de *tribunaux internationaux*, appliquant les lois d'un *Etat international* dont les décisions seraient mises en vigueur par un *pouvoir exécutif*, sans la permission duquel tout appel à la force, sur terre, sur mer ou dans l'air serait absolument défendu.

" Cela peut ressembler à de l'utopie. Mais c'est la seule alternative qui se présentera. Cela ou la ruine de la civilisation !...

" Si nous refusons de reconnaître que l'avènement de l'aéroplane rendra bientôt la guerre impossible, la société humaine pourrait se voir précipitée dans l'abîme de la perdition, comme Lucifer et son armée d'anges déchus, selon la description de Milton dans le *Paradis Perdu*..."

L'aéroplane fera s'il réussit, disparaître les frontières, rendra les arme-

ments inutiles, sur terre et sur mer. Les pirates de l'air auront leurs coupées et leurs envolées franches. Il sera impossible de prélever, sur eux, des droits de douane. La réduction des ressources des gouvernements pourra les amener à réduire puis à supprimer leurs armements. Et ainsi l'aéroplane triomphant amènerait selon W. Stead, le désarmement général, au moins sur terre et sur mer.

Mais le publiciste anglais s'arrête à mi-chemin. Il saute aux yeux que dans ce cas, la *Paix armée*, organisée par le militarisme impérialiste universel, en vertu du régime de la *civilisation moderne*, se concentrerait dans la construction général des flottes de l'air. Nous assisterions alors à la même lutte qu'aujourd'hui, mais ce serait l'Empire des airs qui en constituerait l'enjeu. La pauvre Humanité n'aurait rien gagné au change, au contraire. Et ce ne serait ni le *Parlement mondial* ni ses *tribunaux internationaux* qui la sauveraient de la ruine suprême...

Enfin il est un autre point encore sur lequel W. Stead néglige d'allumer sa lanterne.

Qui tiendrait le *Pouvoir exécutif* et les *Tribunaux internationaux* du *Parlement mondial* ? Evidemment, dans la pensée du *Pacifiste* anglais, ce pouvoir Exécutif et Judiciaire international serait l'apanage de l'Impérialisme. Et si de nos jours déjà, les Crewe, les Asquith, les MacKenna et les Rosebery réclament solennellement, devant leur *Parlement Impérial* de la Presse, la *suprématie sur toutes les mers*, il est évident que la pensée de derrière la tête des Impérialistes et des Jingoïstes de Londres, est de s'arroger aussi la *suprématie de tous les airs*.

Cette conséquence est d'une logique rigoureuse, me semble-t-il.

La question est de savoir si toutes les nations de la terre sont prêtes de nos jours à s'aplatir devant l'Impérialisme rêvé par l'Ecole de St-George. La question est de savoir si l'appétit de rapacité omnivore qu'il déploie audacieusement ne rencontrera pas, dans les autres Puissances armées jusqu'aux dents, une résistance formidable. La question est de savoir si la prétention incontestable affichée par cette orgueilleuse et despotique Ecole, d'établir sur le monde entier, la *suprématie*, ne serait pas, précisément, la cause offensive efficiente de cette guerre colossale et mystérieuse dont l'Impérialisme prétend l'Angleterre menacée, mais dont, en réalité, il menacerait le monde ?...

J. HACAULT.

Romans-Revue, sommaire du 15 juillet 1909 : Entre nous, Louis Bethléem ; Quelques livres à conseiller aux jeunes gens qui ont terminé leurs études (fin), A. de Parvillez, et C. Verley ; Les *Revue*, *Journaux* et *Magazines* : *Femina*, *La République française*, *Léon Jules* ; Les livres scientifiques, P. F. ; Les livres de morale et de pédagogie, P. Leleu ; A propos d'une collection, XXX ; Les pièces de théâtre, Maurice Gilbert ; Ceux dont on parle : Maurice Barrès, Roger Duguet ; Maurice Maindron, Baragnon ; A travers les romans du mois, R. Varède ; *Carnet de Romans-Revue*, Le Maréchal ; Consultations et Petit Courrier.

La littérature classique

Et les destinées de la langue

Tout le monde convient, je pense, sans difficulté que l'époque de la perfection de notre langue est le temps de sa littérature classique.

Le même fait, j'entends la rencontre de la maturité de la langue et de la perfection littéraire, s'était produit à Rome, au siècle de César et d'Auguste; et quatre cents ans plus tôt, on avait déjà vu s'appliquer en Grèce la même loi de simultanéité, quand le dialecte attique parvint à sa forme définitive dans l'espace de deux siècles où parurent tous ses chefs-d'œuvre, d'Eschyle à Ménandre pour la poésie, et pour la prose de Thucydide à Démosthène.

Il y eut seulement cette différence entre les destinées du dialecte attique et le sort de la langue latine, que celle-ci ne s'arrêta jamais sur la pente de la décadence commencée — encore qu'elle ait produit depuis un très grand écrivain, Tacite — et disparut de bonne heure, tandis que le dialecte attique, après avoir perdu peu à peu ses qualités caractéristiques pour devenir la langue commune de l'hellénisme, ressuscita tout à coup comme langue littéraire, produisit des écrivains remarquables, fournit aux Pères de l'Eglise grecque un instrument très supérieur au latin de la même époque, demeura la langue vivante de Constantinople et d'Athènes quand le latin n'était plus qu'une langue morte, et depuis, de nos jours même, par une persistance de vitalité incroyable, essaie encore de se ranimer et de se reformer, après les siècles d'oppression où on l'avait cru à jamais enseveli.

Quelle est la raison de cette différence ?

C'est qu'à Rome et dans la partie de l'Empire qui parlait latin, c'est à dire dans l'Occident, on crut pouvoir négliger les grandes œuvres de l'époque classique ; ou si on les étudia, ce fut pour la pensée plus que pour la langue, pour le fond plus que pour la forme. Les écrivains qui suivirent se crurent volontiers supérieurs à leurs devanciers et furent trop facilement tenus pour tels. On trouva César, Salluste, Cicéron, Tite-Live, froids et peu agréables, ternes, presque plats. Les contemporains avaient des grâces bien plus brillantes. Les surprises du style de Sénèque enchantaient les jeunes Romains. Il faut lire les pages où Quintilien s'efforce de prémunir ses disciples et ses lecteurs contre cette erreur de goût ; il est surtout curieux d'y remarquer, à travers toute sa rhétorique, que l'auteur lui-même est atteint du mal qu'il se propose de guérir ; car, outre ce qu'il en paraît dans sa langue et dans son style, on sent qu'il n'a pas la force de proscrire absolument des défauts, qui lui paraissent charmants ; il n'hésite pas à faire la part du feu, il permet les nouveautés dangereuses, à la seule condition qu'elles n'empêchent pas de goûter les beautés plus durables. Tout ce qu'il demande en définitive, c'est qu'on n'oublie pas dans les délices de la nouvelle école les qualités plus solides de l'âge antérieur. Mais dans tout cela, il n'est guère question que du style, et l'on ne voit pas que Quintilien ait donné à la langue l'attention passionnée qu'y consacraient, de son temps même, les rhéteurs grecs.

En Grèce, en effet, si, comme il arrive toujours après une époque de perfection, la langue se corrompt vite et fut traitée fort négligemment par les écrivains, le mal n'était pas irréparable, parce que jamais on n'abandonna l'étude des grands modèles. Enfin, après plus de trois siècles, il se produisit un curieux mouvement, une véritable renaissance de l'atticisme. On ne jura plus que par les attiques. Leurs ora-

teurs, dont les œuvres ne présentaient pourtant plus d'autre intérêt que celui du style et de la langue, furent dans toutes les mains. On les avait jusqu'à étudiés pour les comprendre, pour connaître les ressources et les procédés de leur art, on s'appliqua désormais à les imiter. On voulut prendre d'eux tout ce qui pouvait se transporter dans les temps fort différents où l'on vivait, rarement les pensées, le style autant que possible, mais surtout la langue. Quel que fut le succès littéraire de cette tentative, elle eut du moins l'avantage de retremper la langue commune dans le dialecte si délicat et si fin dont elle sortait, de faire ainsi rentrer, non seulement dans le langage des écoles, mais même dans celui du peuple, quelques unes des formes excellentes que le caprice de l'usage avait laissées tomber, enfin de vivifier et d'épurer un idiome qui se serait autrement corrompu beaucoup plus vite. Ce genre d'éducation ne s'arrêta plus. Païens et chrétiens la recevaient en même temps. Chez les uns et chez les autres, elle portait ses fruits, dont la différence ne doit pas nous faire méconnaître la qualité de l'enseignement ainsi distribué. Il y a loin assurément de Libanios ou de Thémistios à Saint-Jean Chrysostome ; mais on voit, par les écrits des uns et des autres, qu'ils avaient également formé leur langage sur celui des philosophes et des orateurs attiques. Et si l'originalité des premiers paraît en avoir quelque peu souffert, on ne peut dire au contraire que les Pères grecs, et particulièrement celui que je viens de nommer, s'en soient trouvés gênés pour s'élever aux plus hautes régions de l'éloquence.

Voilà les deux voies entre lesquelles nous avons à choisir.

Il n'en faut pas douter en effet. Notre langue est en pleine décadence ; et quoi qu'en pensent ceux qui l'écrivent elle perd tous les jours davantage les plus précieuses de ses qualités, la propriété, la netteté, la clarté.

Comment en serait-il autrement ?

Ouvrez un livre, une revue, un journal, et lisez. Je ne dis pas que vous aurez des surprises, car on s'accoutume à tout, mais vous pourrez faire une remarque tristement curieuse. C'est que, par un parti pris qui m'a toujours paru incompréhensible, entre le mot courant, que personne ne peut ignorer, et un mot barbare, nouvellement mis au jour, lourd, mal bâti, disgracieux, et dont le seul avantage est de n'être pas français, très peu d'écrivains se décident pour le premier. Il se forme ainsi peu à peu une langue nouvelle, qui n'est pas encore celle de tout le monde, qu'on ose à peine parler, mais qu'on écrit, et qui, peu intelligible par elle-même, rend de moins en moins intelligible la vieille langue à laquelle elle se mêle, qu'elle gâte et qu'elle corrompt.

Je voudrais bien savoir par exemple, puisque "infatigable" existe, quel besoin a fait créer "inlassable" ! Je me demande en vain quel supériorité le mot nouveau a sur l'ancien, et pourquoi tout le monde aujourd'hui l'emploie de préférence ! Est-ce parce qu'il viole une des règles les plus connues de la formation des mots ? Il faudrait en effet dire "illassable" et non pas "inlassable" : la règle est sans exception. J'ai beau chercher, je ne trouve pas la raison qui commence à faire écrire "impavide" au lieu d' "intrépide". Et combien d'autres ! On ne dit plus "inquiétant", on dit "angoissant". On écrit couramment et on dit "mondial, une politique mondiale", probablement parce qu'on disait déjà "une politique coloniale". On dit "documenter, documentation", quand il était si commode de s'en passer. Au lieu de "résoudre, résoudre un problème, une difficulté", on a fait "solutionner", qui exhale une vague odeur de pharmacie. On ne se promène

plus avec un chapeau sur la tête ; on se promène avec, sur la tête, un chapeau. On ne court plus comme un cerf, on court tel un cerf, etc.

Toutes ces élégances étaient inconnues il y a vingt ans. Ceux auxquels elles ne plaisent pas dans leur aimable nouveauté conservent encore la liberté de les laisser de côté. Elles ne se sont pas jusqu'à présent assez fortement imposées pour exclure les mots français et les locutions correctes. On ne risque, en les évitant, que de passer pour peu au fait de la mode littéraire, pour mal instruit des formes du beau langage, pour ignorant ou bourgeois, car c'est tout un. Celles au contraire qui datent d'un peu plus loin règnent aujourd'hui si souverainement qu'on risque d'être repris si on persiste à user des façons de dire plus pures qu'elles ont remplacées. L'homme qui dit ou écrit "fixer" pour signifier "regarder fixement" vous corrigera, comme d'une longueur inutile, si vous vous servez de cette seconde expression, la seule qui soit française en ce sens. Je pourrais citer d'édifiants exemples de ces corrections à rebours.

Lisez les livres publiés dans l'Université depuis une vingtaine d'années. Les références courantes n'y sont plus indiquées par la préposition "dans", — par exemple "on lit dans Plutarque", — mais par la préposition "chez", "on lit chez Plutarque". C'est une faute certaine, mais ce n'est pas une faute nouvelle. Vaugelas, il y aura bientôt trois siècles, l'ayant rencontrée dans quelques auteurs de son temps, la nota comme vicieuse et réussit à en ôter le goût à ses contemporains : elle ne reparut plus depuis ce moment jusqu'à nos jours. Comment se fait-il que nous l'ayons vue renaître ? et avec un caractère tellement impérieux qu'assurément les gens qui s'en servent jugeraient peu élégant, dans une composition, l'emploi de la forme qu'ils réprouvent, et qui n'en est pas moins la seule française, à l'exclusion de celle que leur exemple recommande. Et voilà à quoi on est exposé dans le siècle des lumières !

On n'ose plus employer, et l'on proscriera bientôt absolument les "qui" et les "que", dont assurément il ne faut pas abuser, mais qui n'en sont pas moins nécessaires à la charpente du style. C'est, je crois, la raison principale qui mérita à Brunetière d'être traité de "cacologue" par son Élégance M. Pelletan.

On se sert, à la place, des participes présents, qui rendent le style mol et inconsistant, et d'ailleurs choquent dans cet emploi pour lequel ils ne sont pas faits.

Quel remède apporter à un mal qui paraît s'aggraver chaque jour et sera bientôt désespéré ?

Je n'en vois qu'un, nécessaire et suffisant.

C'est de se persuader enfin que l'écrivain ne dispose pas de la langue, et que si on dit qu'elle appartient à tout le monde, cela signifie surtout qu'elle ne dépend de personne. Toute entreprise sur la langue est une usurpation. La langue est impersonnelle. Le style au contraire est essentiellement personnel : c'est donc dans le style que l'écrivain doit chercher l'originalité, non dans la langue.

Guerre à la rhétorique et paix à la syntaxe ! disait Victor Hugo, qui cependant ne haïssait pas les nouveautés. Ajoutez : Respect au dictionnaire ! et vous aurez la formule complète de la réforme intérieure que je réclame.

Mais la langue est déjà gâtée. Ici encore le remède est à la portée de tout le monde. On le trouvera dans la collection de nos grands écrivains. Pourquoi nous borner, selon la méthode romaine, à les étudier seulement pour les connaître. Suivons plutôt la méthode grecque : étudions-la pour les

imiter, non pas dans le style, ce qui ne se peut qu'aux dépens de notre propre originalité, mais dans la langue, qui nous appartient, après leur avoir appartenu, qui est notre héritage. Nous verrons bientôt, à l'épreuve, qu'il n'est pas de sentiment, si délicat qu'il paraisse, que cette langue ne puisse exprimer ; pas de pensée, si élevée qu'elle soit, dont elle ne suffise à soutenir la grandeur. Elle a trop bien fait ses preuves pour qu'on en puisse douter.

(De l'Univers)

P.-L. CLAUDEL.

CLEMENCEAU

On nous demande si l'ex-premier ministre Clemenceau est franc-maçon ?

Oui, Georges Clemenceau appartient à la franc-maçonnerie. Les détails sur son entrée dans la secte sont généralement inconnus même en France.

Clemenceau a été initié franc-maçon de la Haute-maçonnerie aux Etats-Unis dans l'Etat du Massachusetts pendant son exil volontaire sous Napoléon III, vers 1850.

Clemenceau descend d'une famille catholique de la Vendée.

On se souvient qu'en 1904 en plein parlement il s'écriait : "Oui nous sommes les fils du Grand Révolté."

EN PASSANT

La crise prévue

Peu de jours avant la chute du Ministère Clemenceau, M. Eug. Tavernier écrivait dans l'Univers :

"Le parlementarisme est épuisé. Cela ne veut pas dire qu'il va s'éteindre tout de suite. Peut-être doit-il s'agiter encore assez longtemps. Mais il éprouve ce que Talleyrand appelait "une certaine difficulté de vivre" Il éprouve même davantage : il se meurt

Tout le monde pour ainsi dire, le constate et le déclare.

Seul, M. Clemenceau affecte de ne pas s'en apercevoir. Dans la circonstance, l'opinion de M. Clemenceau possède moins de valeur que jamais. Un ministre a trop d'intérêt à dissimuler le mauvais état du régime politique dont il vit.

Epuisé, le parlementarisme l'est au point que M. Clemenceau refuse d'employer aucun remède. Pas la moindre opération, pas la moindre drogue, pas même une compresse. On ne peut toucher au malade, qui pourtant montre une triste figure et qui geint autant qu'on se lamente autour de lui.

En somme, avec ce Parlement qui périt, tout s'ébranle ; et les Français qui jusqu'ici ne voulaient pas admettre qu'il fallût prévoir une crise violente commencent à se demander ce qu'ils vont devenir.

Ils cherchent l'homme qui pourrait succéder à M. Clemenceau. Ils aperçoivent M. Briand, l'ancien apôtre du sabotage. Quelle réserve pour l'avenir ! Quelle garantie pour demain !

—O—

L'abbaye de Solesmes

Le Tablet de Londres commente ainsi la mise en vente de l'abbaye de Solesmes volée aux Bénédictins par le gouvernement français :

"A la fin de ce mois, l'abbaye historique de Solesmes sera mise aux enchères, encore que le futur acheteur doive se résigner à subir les servitudes qui s'attachent à tout monument reconnu comme historique. Le Temps de Paris, le fidèle Temps, a senti qu'une

pareille vente ne pouvait pas aller sans un mot de justification publique. Il s'évertue à montrer que toute cette triste affaire pouvait être évitée : les moines pour cela n'avaient qu'à se montrer raisonnables et demander l'autorisation de rester, sous le régime de la loi d'association. Il est un peu bien tard, en vérité, pour tenir de pareils propos. On se rappelle en quels termes sir Henry Howorth annonçait naguère aux lecteurs du *Tablet* qu'avec leur bon sens bien anglais, les Bénédictins de Douai avaient pris le sage parti de rester en France et demandé l'autorisation. La demande fut faite effectivement, elle fut même appuyée par les représentations de notre ambassadeur et par une requête de la municipalité de la ville. Tout cela n'a pas empêché le local d'être saisi par M. Combes, les moines d'être chassés et leurs livres de passer en Angleterre pour être achetés par le bouquiniste à raison d'un shilling la caisse. Les Chartreux s'étaient résolus d'abord à ne pas demander l'autorisation ; cédant à des avis, presque à des promesses de Waldeck-Rousseau, ils finirent par la demander. Pour toute réponse, M. Combes pria "ces moines mercantiles" de plier bagage. Les exemples pourraient être cités par centaines. Et le *Temps* vient nous dire aujourd'hui d'un ton dolent que si les Bénédictins ont quitté Solesmes, c'est qu'ils l'ont bien voulu, qu'une simple demande d'autorisation, une pure formalité, leur aurait garanti l'usage, la possession et la propriété... des biens qu'ils possédaient depuis longtemps au meilleur des titres : leur travail".

—o—

L'ex-Père Tyrrell L'*Univers* a publié la lettre suivante écrite du Prieur de N.-D. d'Angleterre (ordre des Prémontrés), à Storrington (Sussex) à propos de la mort de l'ex-père Tyrrell.

Malheureusement les renseignements qu'on y trouve ne sont pas aussi rassurants que ceux contenues dans la dépêche communiquée aux journaux, la semaine dernière :

"15 juillet.

"Le P. Tyrrell est mort ce matin. Une maladie soudaine l'avait atteint depuis quelques jours, et un prêtre de ses amis avait pu lui donner l'absolution. Toutefois il n'y a pas eu de rétractation publique, et cela est déplorable, après l'éclat de son dernier livre et le prochain scandale de celui qu'il venait justement d'achever. C'est lundi matin qu'il a reçu les derniers sacrements ; mais il n'avait déjà plus conscience de ce qui s'accomplissait autour de lui. Un autre prêtre de ses amis a reçu son dernier soupir. Dieu ait son âme."

—o—

A travers le vocabulaire Nous empruntons au *Carnet de Romans* Revue la note suivante sur la langue française :

"Il y a une certaine affectation à rejeter des néologismes entrés dans la pratique. Francisque Sarcey corrigeait d'une plume irritée la préposition à que des correcteurs obstinés ajoutaient toujours à son proverbe favori : *Tout vient à point qui sait attendre*. Il était correct, mais il avait tort d'avoir raison contre le langage courant.

Chacun de nous aurait les mêmes torts, s'il voulait appliquer au mot *émérite* son sens étymologique de *mis à la retraite*, au mot *mère* celui de *mi-gnard*, au mot *truculent* celui de *cruel*.

Telle est la force de la routine que ces nuances disparaissent dans le *trans-tran* de la conversation (prière au typographe de ne pas écrire *train-train*, qui

est, je crois, un barbarisme).

Vous serez peut-être stupéfaits par (quel horrible solécisme !) les remarques suivantes. On devrait écrire : en un tournemain plutôt que en un tour de main ; à tors et à travers ; couper cours ; un forsené ; sausice ; orgues de Barberi ; plentureux ; abiller un poulet ; male mort.

Mais il n'y a pas de mal à écrire au trement et à commettre les fautes de tout le monde.

A propos (on emploie souvent le mot à propos, quand on va dire quelque chose hors de propos, comme on dit vous savez à des gens à qui l'on veut apprendre une chose qu'ils ne savent pas), à propos, pourquoi dit-on je n'ai garde, puisque cette locution signifie précisément le contraire ? Ou encore pourquoi dit-on à son corps défendant, pour signifier sous sa propre responsabilité, alors que cette expression signifie malgré soi, à regret ?

C'est que, selon le mot d'un grand écrivain français, la langue est vivante et qu'il faut la laisser suivre son cours !

—o—

La religion humanitaire Le président Elliott de l'Université Harvard prône une nouvelle religion fondée sur des principes humanitaires. Mgr Ryan interviewé à ce sujet a réfuté les idées des partisans de la religion nouvelle :

"J'ai lu ce qu'on a dit en faveur de cette prétendue religion humanitaire.

"On devrait se rappeler que ces principes humanitaires n'ont pas pu supporter l'épreuve de l'expérience. Rappelez-vous ce qui s'est passé en France, au temps de la terreur, alors qu'on prétendait se guider uniquement d'après ces principes.

"La France est alors tombée dans la barbarie la plus complète ; c'est une leçon pour la postérité. Ces faits prouvent que le christianisme et la véritable civilisation sont intimement liés.

"Une des plus grandes erreurs des temps modernes, c'est de croire qu'on peut garder le christianisme tout en en répudiant les principes.

"Les doctrines sont la base de granit sur laquelle est assise l'Eglise ; si on sape cette fondation, tout croule."

—o—

Si tu réfléchissais ! La *Petit Patriote*, d'une façon fort originale, fait cette belle leçon au peuple français :

"Si tu réfléchissais !

Qui ? Toi, peuple de France, à qui la Maçonnerie conte des vessies et des lanternes.

Qu'est-ce que te coûte ton Curé ?

Il n'a plus ses 900 fr., mais cette année seulement 300 fr.

ÇA FAIT 83 CENTIMES PAR JOUR !

ET TON DÉPUTÉ ?

Il s'est adjugé, lui, 10.000 fr. par an, soit 41 francs par jour.

QUEL MAL

T'A FAIT TON CURÉ ? POINT.

QUEL BIEN

T'A JAMAIS FAIT TON DÉPUTÉ

BLOCARD ET F.-MAÇON ? POINT.

Alors pourquoi permets-tu à celui-ci de faire la guerre à celui-là, puisque le CURÉ ne t'a fait que du Bien, et l'autre, le DÉPUTÉ, presque toujours du Mal ?

Mgr Gauthier, évêque de Nevers, est poursuivi par le gouvernement français pour les mesures prises par lui en vue de l'organisation du Denier du culte.

En vente à la "Propagande des Bons Livres"

— (: o :) —

(Œuvre de Saint Raphaël Archange.)

Bureaux de la "Vérité"

Le Drapeau National des Canadiens français Magnifique volume de plus de 300 pages sur la question du drapeau national, Carillon-Sacré-Cœur. 25 cts franco.

Explication littéraire et sommaire du catéchisme de Québec, Montréal et Ottawa par le R. P. Lasfargues. Relié franco, 25 cts. doz. franco \$3.00

J. Albert Valiquet. Histoire d'une vocation religieuse, broché 20 cts franco, relié 30 cts franco.

Petit manuel antialcoolique par le Chanoine Sylvain.

L'unité 5 cts franco.

La doz. 30 cts franco.

LES DIMANCHES CHEZ SOI

Revue supplément de l'*Univers*, paraissant chaque semaine ; illustrée \$1.00 six mois, \$2.00 par année.

On s'abonne à nos bureaux.

La langue française au Canada par J.-P. Tardivel. 10 cts franco.

Rectification du vocabulaire, H. Rouillaud, franco \$1.00.

Nos Origines littéraires, l'abbé C. Roy, franco 85 cts.

Vie et travaux de J.-P. Tardivel, Mgr J. Fèvre, franco 60 cts.

Entre amis, R. P. L. Lalande, S. J., franco 75 cts.

Socialisme et Christianisme, Mgr Stang (traduction de M. l'abbé D. M. A. Magnan) franco 55 cts.

La Première Canadienne au Nord-Ouest, l'abbé G. Dugas, franco 25c.

Une fleur mystique de la Nouvelle-France, (Vie de Mère Marie Catherine de St-Augustin) R. P. L. Hudson, S. J., franco 70 cts.

Les trois grandes écoles d'Economie politique (L'école libérale, l'école socialiste, l'école catholique), franco 15 cts.

La question ruthène franco 12 cts. (Mémoire du R. P. Delaère).

Le manuel du citoyen catholique

Ouvrage à propager parmi les jeunes gens, les hommes de demain.

Ce livre contient une belle et solide réfutation des erreurs du libéralisme. L'unité 10 cts franco. La doz. \$1.00 franco.

Ouvrages de Pierre l'Ermite

ET DE QUATRE 1...75c. franco.

ET ÇA... ?.....75c. "

LA BRISURE.....75c. "

LISEZ-MOI ÇA !.....75c. "

LE SOC.....75c. "

Fables de La Fontaine. Recueil de 30 fables choisies formant un magnifique album pour enfants ; illustrations en couleur, relié, couverture dorée, grand format. 50 cts franco.

Mgr Freppel (Œuvres choisies.) La divinité de N. S. Jésus-Christ. Conférences prêchées à la jeunesse des écoles ; précédées d'une notice biographique de l'auteur. 1 vol. franco 35 cts.

Petit catéchisme de tempérance et de tuberculose par Edmond Rousseau. Approuvé par Mgr l'Archevêque de Québec. Nouvelle édition ; 45 pages ; 10 gravures. 15 cts franco.

Par la lutte et par l'amour, R. P. Hugolin.

Petit roman de tempérance écrit par un religieux canadien ; ouvrage populaire à propager dans nos villes et nos campagnes.

7 cts franco. La doz. 75 cts franco.

La Douzième Heure, par C. Vincent.

L'épopée de l'église ; au temps des Apôtres. Gros volume 230 pages, illustré. 40 cts franco.

Le Livre du Pèlerin

Guide indispensable pour celui qui entreprend le pèlerinage de Jérusalem, aux Lieux Saints de Palestine ; nouvelle édition augmentée du voyage en Egypte. Cartes, itinéraires, notes de voyage, histoire, cantiques, prières, etc. 35 cts franco.

La Vie de Jeanne d'Arc par Mgr Debout. 350 pages, nombreuses illustrations. 20 cts franco.

Pascal (œuvres choisies) pensées et opuscles. 1 vol. franco 35 cts.

Bourdaloue (œuvres choisies) choix des sermons. 1 vol. franco 35 cts.

Fénelon (œuvres philosophiques). Traité de l'existence et des attributs de Dieu ; Entretiens sur la religion ; lettres sur divers sujets de métaphysique et de religion. 1 vol. 35 cts franco.

Alcool et Alcoolisme par E. Rousseau, dernière édition ; cartonné, nombreuses illustrations. 55 cts franco.

La Foi de nos Pères par Mgr Gibbons. Edition populaire, 40c. franco.

La Propagande des Bons Livres

Bureaux de la "Vérité"

près Québec